



Hortus Banks Juillet 2017

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 21 juin 2017⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Hortus Banks Juillet 2017 est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 7 juillet 2017 au 21 juillet 2017.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : **contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques de ***Hortus Banks Juillet 2017*** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN** : FR0013266020

Communication à caractère promotionnel.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Hortus Banks Juillet 2017

EN QUELQUES MOTS

***Hortus Banks Juillet 2017* est un titre de créance de placement d'une durée maximale de 10 ans qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Pour un investissement dans *Hortus Banks Juillet 2017*, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 10 ans aux variations de l'Indice Euro STOXX® Banks («l'Indice»), indice regroupant les valeurs bancaires de la zone euro, calculé dividendes non réinvestis.
- Le versement d'un coupon de 9,35 % au titre de l'année écoulée si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé de la 1^{re} à la 9^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
 - ✓ Une perte en capital si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice Euro STOXX® Banks depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance ***Hortus Banks Juillet 2017***, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 21 juillet 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 26 juillet 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 21 juillet 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance ***Hortus Banks Juillet 2017*** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance ***Hortus Banks Juillet 2017*** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- **Un coupon⁽¹⁾ de 9,35 % au titre de l'année** si, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- **Un remboursement automatique anticipé** de la 1^{re} à la 9^e année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans si **Hortus Banks Juillet 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽¹⁾**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **Hortus Banks Juillet 2017 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Hortus Banks Juillet 2017** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX® Banks autour des seuils de 60 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **De la 1^{re} à la 10^e année, le coupon⁽¹⁾ maximum de l'investisseur est limité à 9,35 % par an.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX® Banks (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro STOXX® Banks. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvesti.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX® Banks. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX® Banks.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN OBJECTIF DE COUPON DE 9,35 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

De la 1^{re} à la 10^e année, si à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 9,35 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1^{RE} ANNÉE

De la 1^{re} à la 9^e année, si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN COUPON DE 9,35 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 9,27 % / UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 8,27 %)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, **Hortus Banks Juillet 2017** s'arrête automatiquement. Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 12 juillet 2027, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks par rapport à son Niveau Initial.

4 / 8

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 26 juillet 2027 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 9,33 % / UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 8,33 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 26 juillet 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE
DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS

*DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE
L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS. CETTE PERTE EN
CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.*

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

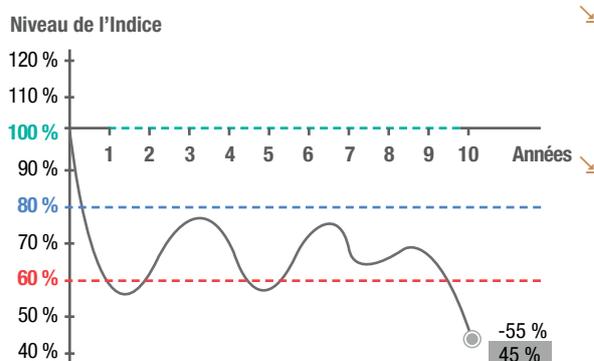
⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX® Banks est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Hortus Banks Juillet 2017** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

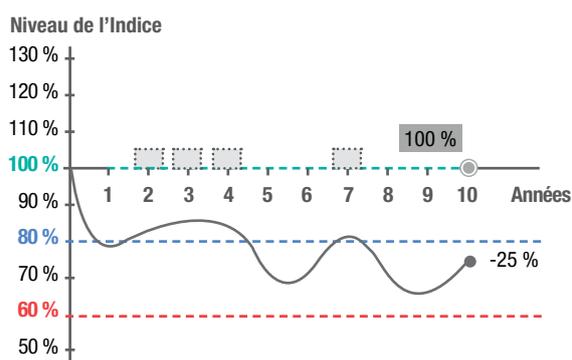


➤ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à 80 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années écoulées.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX® Banks, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du capital initial
Valeur totale des coupons versés : 0 %
TRA brut⁽¹⁾ : -7,67 % (TRA identique à celui de l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : -8,67 % (TRA identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)



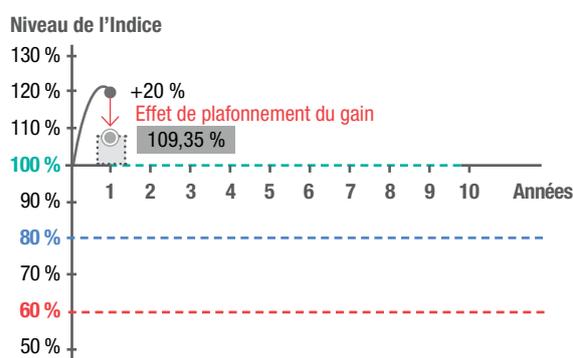
➤ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

➤ Aux années 2, 3, 4 et 7, lors des Dates d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur à 80 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 9,35 % au titre des années 2, 3, 4 et 7.

➤ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 75 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 25 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final : 100 % du capital initial
Valeur totale des coupons versés : 37,4 %
TRA brut⁽¹⁾ : 3,94 % (contre -2,83 % pour l'Indice)
TRA net⁽¹⁾ : 2,94 % (contre -3,83 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



➤ À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 9,35 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 109,35 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 109,35 % du capital initial
Valeur totale des coupons versés : 9,35 %
TRA brut⁽¹⁾ : 9,27 % (contre 19,82 % pour l'Indice)
TRA net⁽¹⁾ : 8,27 % (contre 18,82 % pour l'Indice)

● Performance de l'indice Euro STOXX® Banks - - - Seuil de perte en capital à l'échéance ■■■ Coupon
 ● Niveau de remboursement du titre de créance - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement - - - Barrière de Coupon

Information importante : la valorisation de **Hortus Banks Juillet 2017** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX® Banks et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice Euro STOXX® Banks est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX® Banks, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

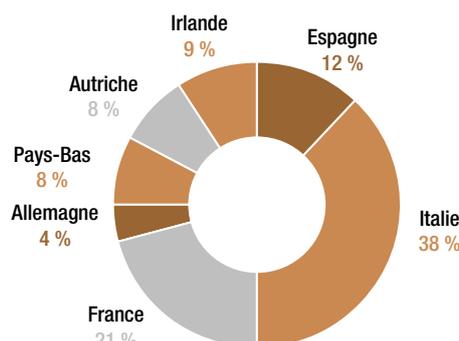
L'indice Euro STOXX® Banks est composé des valeurs bancaires présentes dans l'indice EURO STOXX® 600. L'indice Euro STOXX® Banks est un indice sectoriel où les valeurs sont pondérées par la capitalisation boursière. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.STOXX.com). Cet Indice est calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

COMPOSITION DE L'INDICE EURO STOXX® BANKS

Code Bloomberg	Nom	Pays
ABN NA	ABN AMRO Group NV	Pays-Bas
BBVA SQ	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Espagne
AMI IM	Banco BPM SpA	Italie
SAB SQ	Banco de Sabadell SA	Espagne
SAN SQ	Banco Santander SA	Espagne
BKIR ID	Bank of Ireland	Irlande
BKIA SQ	Bankia SA	Espagne
BKT SQ	Bankinter SA	Espagne
BNP FP	BNP Paribas	France
BPE IM	BPER Banca	Italie
CABK SQ	CaixaBank SA	Espagne
CBK GY	Commerzbank AG	Allemagne
ACA FP	Crédit Agricole S.A.	France
DBK GY	Deutsche Bank AG	Allemagne
EBS AV	Erste Group Bank AG	Autriche
FBK IM	FinecoBank Banca Fineco SpA	Italie
INGA NA	ING Groep NV	Pays-Bas
ISP IM	Intesa Sanpaolo SpA	Italie
KBC BB	KBC Group NV	Belgique
MB IM	Mediobanca SpA	Italie
KN FP	Natixis	France
RBI AV Equity	Raiffeisen Bank International AG	Autriche
GLE FP	Société Générale	France
UCG IM	UniCredit SpA	Italie
UBI IM	Unione di Banche Italiane SpA	Italie

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch Ratings : A/S&P : A au 21 juin 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013266020
Période de souscription	Du 7 juillet 2017 (09h00) au 21 juillet 2017 (17h00)
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX® Banks (code Bloomberg : SX7E index), calculé dividendes non réinvestis
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	10 juillet 2017
Dates d'Observation Annuelle	10 juillet 2018, 10 juillet 2019, 10 juillet 2020, 12 juillet 2021, 11 juillet 2022, 10 juillet 2023, 10 juillet 2024, 10 juillet 2025, 10 juillet 2026
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	24 juillet 2018, 24 juillet 2019, 24 juillet 2020, 26 juillet 2021, 25 juillet 2022, 24 juillet 2023, 24 juillet 2024, 24 juillet 2025, 24 juillet 2026
Date d'Observation Finale	12 juillet 2027
Date d'Émission et de Règlement	21 juillet 2017
Date d'Échéance	26 juillet 2027, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 10 juillet 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,35 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, comptes titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé en accord avec DS Investment Solutions qui commercialise le titre de créance **Hortus Banks Juillet 2017**.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de **Hortus Banks Juillet 2017** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Hortus Banks Juillet 2017** est (i) éligible pour une souscription en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. **L'assureur d'une part, l'émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unité de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 5 juillet 2017 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX

L'Euro STOXX® Banks ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets (VenteGP@natixis.com)
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 776 380,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

DS INVESTMENT SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 350 000 euros - 820 648
806 RCS Paris. NAF 6619B. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF, Courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 16 004 882.
Responsabilité Civile Professionnelle N°7400021119 souscrite auprès de Zurich
Insurance PLC – 112, Avenue de Wagram 75017
Paris Siège social : 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris
Téléphone : 01 44 21 75 25
Fax : 01 44 21 71 23

